



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET COMMUNICATION  
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
*CE DOCUMENT N'A PAS ÉTÉ HOMOLOGUÉ PAR L'ASSEMBLÉE***

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée générale des membres de l'Association facultaire étudiante de langues et communication de l'Université du Québec à Montréal pour l'automne 2018 qui est tenue le 15 novembre 2018 à 12 h 30 au local A-M050 du pavillon Hubert-Aquin situé au 400, rue Sainte-Catherine Est, Montréal (Québec). H2L 2C5

**ÉTAIENT PRÉSENTS ET PRÉSENTES :**

La présence est de deux cent quatre-vingt-dix (290) personnes qui a été constatée.

Les membres présents à l'ouverture de l'assemblée formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**0. Ouverture**

**IL EST PROPOSÉ l'ouverture d'assemblée à 13 h 17.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1. Présidium et secrétariat**

**IL EST PROPOSÉ d'accepter Charlotte et Alain Thibeault respectivement comme animatrice d'assemblée et secrétaire d'assemblée.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT les modifications de l'ordre du jour par une proposition et adopté à la majorité,

**IL EST PROPOSÉ d'accepter l'ordre du jour tel que modifié.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

## **3. Rémunération des stages**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une proposition de présentation de 15 minutes sur la grève des stages par Amanda Masson, adoptée à la majorité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une proposition d'une première plénière de 15 minutes sur la présentation, adoptée à la majorité ;

POUR FAIRE SUITE À une proposition d'une levée des cours de l'après-midi et une reprise de l'assemblée à 14 h 30, adoptée à la majorité et au remplacement du secrétaire par Sophie Masson, adopté à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une proposition d'une deuxième plénière de 10 minutes sur la présentation, adoptée à la majorité ;

ÉTANT DONNÉ une première proposition qui propose : « que l'AFELC soit en grève du 19 au 23 novembre pour la rémunération de tous les stages » :

- suivi d'un premier amendement : « que les étudiant-e-s en télévision en 3<sup>e</sup> année aient accès aux studios », adopté à la majorité, suite à une question préalable adoptée à la majorité du deux tiers ;
- suivi d'un deuxième amendement : « que les étudiant-e-s de médias interactifs de 3<sup>e</sup> année soient exclus-e-s de la grève » avec un sous-amendement de ratifier « soient exclus-e-s de la grève. » et que l'on rajoute « aient accès aux ressources afin qu'ils et qu'elles puissent faire leurs rencontres professionnelles. », adopté à la majorité pour l'amendement et le sous-amendement suite à des questions préalables, adoptées à la majorité du deux-tiers ;
- suivi d'un troisième amendement qui est d'ajouté « par le gouvernement. », rejeté par la majorité suite à une question préalable, adopté à la majorité du deux-tiers.

**IL EST PROPOSÉ que l'AFELC soit en grève du 19 novembre au 23 novembre pour la rémunération de tous les stages, que les étudiant-e-s en télévision en 3<sup>e</sup> année aient accès aux studios, que les étudiant-e-s de médias interactifs de 3<sup>e</sup> année aient accès aux ressources afin qu'ils et qu'elles puissent faire leurs rencontres professionnelles.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

#### 4. Finances

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une proposition d'une présentation de 10 minutes sur les finances, adoptée à l'unanimité ;

POUR FAIRE SUITE À une proposition de suspension de quatre minutes de l'assemblée pour permettre aux personnes, qui le désirent, de quitter la salle, adoptée à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une proposition de prolongation de la présentation, questions et réponses, de 10 minutes sur les finances, adoptée à la majorité et au remplacement du secrétaire par Alain Thibeault, adopté à l'unanimité ;

**IL EST PROPOSÉ QUE le budget 2018-2019 soit approuvé par l'assemblée.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

CONSIDÉRANT une proposition rejetée à la majorité d'une mise en dépôt à la prochaine assemblée générale de la prochaine proposition avec une proposition de question préalable, adoptée à la majorité du deux tiers.

**IL EST PROPOSÉ QUE l'augmentation du montant de la cotisation soit de deux dollars (2 \$) à partir de la session d'hiver 2019 pour un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) pour les sessions d'automne et d'hiver ultérieures et de douze (12 \$) pour les sessions d'été ultérieures.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

CONSIDÉRANT une proposition d'ajournement qui a été rejetée à l'unanimité,

**IL EST PROPOSÉ de fermer l'assemblée générale à 16 h 53.**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**